

L'architecture sous Louis XVI à Rambouillet

Dès qu'il eut acquis le giboyeux domaine de Rambouillet en 1783, le roi Louis XVI désira doter l'ancien bourg rural de tous les bâtiments nécessaires au prestige de la royauté. Il chargea Charles-Claude de Flahaut de la Billarderie, comte d'Angiviller, en tant que gouverneur de son domaine privé, de diriger ces travaux d'embellissement qui furent confiés à l'architecte Jacques-Jean Thévenin et au dessinateur des jardins du roi, Hubert Robert. L'ampleur du programme, commencé dès 1784, fut interrompu par les événements de 1789. Dans ce court laps de temps, une douzaine d'édifices furent réalisés, deux, non des moindres, restèrent à l'état de projet. Cette effervescence constructive gagna quelques particuliers qui comprirent l'intérêt de construire des immeubles de rapport.

Pan-ni les édifices dus à la volonté royale, nous distinguerons les dix conçus par Jacques-Jean Thévenin des deux, de moindre importance, élevés sur des terrains concédés par le Roi au charpentier, entrepreneur de bâtiments, Jacques Marquet. Nous continuerons par les deux édifices restés à l'état de projet pour terminer par quelques immeubles, les plus représentatifs, élevés par des particuliers durant cette courte période.*

1 - Les édifices de Jacques-Jean Thévenin

Fils et petit fils de maçon, Jacques-Jean Thévenin fut baptisé à Versailles le 3 mars 1732, fils de Jean-Charles-Etienne Thévenin et de Marie-Madeleine Martin. Il épousa Madeleine Cochois dont il eut au moins deux enfants : Nicolas-Martin et Charles, peintre, membre de l'Institut. Il décéda à Paris le 3 mai 1813. Cet architecte conçu pour Rambouillet : le bailliage avec les prisons, deux hôtels, celui du Gouvernement et celui de la Vénérie, de nouvelles cuisines et de nouvelles écuries pour le château la laiterie de la Reine, la ferme expérimentale et trois projets plus modestes, la chapelle du nouveau cimetière, la pépinière et des halles provisoires.

A - LE BAILLIAGE ET LES PRISONS

Elevés entre deux places, celle du Marché-aux-Grains (place de la Libération) et celle du Marché-aux-Herbes (place Marie Roux), le bailliage et les prisons faisaient partie d'un même programme et avaient été construits en même temps, entre 1785 et 1787. Les acquisitions des immeubles nécessaires à l'emplacement de ce double édifice et des deux places eurent lieu en 1784 et 1785.

Le bailliage, élevé entre les deux places, consiste en un corps de bâtiment avec deux ailes et un avant-corps central surélevé de quelques marches. Cet édifice est construit en pierre de pays, mortier de chaux et sable, sur un socle en grès et un soubassement, formant le rez-de-chaussée, en pierre de Saint-Leu jusqu'à la plinthe ; les croisées du premier étage sont garnies de balustres en pierre de Conflans avec une tablette en pierre dure formant appui. Le pourtour des croisées et les angles sont ornés de chaînage, le linteau des croisées est en plate-bande à extrados en escalier les trumeaux sont peints en fausses briques un entablement dorique, à métopes et triglyphes, court autour de l'édifice sauf dans la partie sur la place du Marché-aux-Herbes comprise entre les deux ailes en très légère saillie de ce côté là ; l'avant-corps, en pierre de Saint-Leu, percé d'une grande porte en plein cintre, est surmonté d'un fronton -, au-dessus de la porte, un bas-relief sculpté rappelle la destination première de cet édifice, il représente la déesse grecque de la justice, Thémis avec ses attributs, le glaive et la balance accompagnée d'un enfant portant un faisceau de verges lié par une courroie de cuir¹.

Ce bailliage avait une double fonction : le rez-de-chaussée, l'entresol bas et les greniers servaient de resserre pour les grains du marché et l'étage de palais de justice. Cette double fonction se retrouve dans le procès verbal d'estimation d'Antoine Saunière du 9 avril 1796 qui décrit en détail la distribution de cet édifice²

Le rez-de-chaussée comprenait cinq resserres à grains et un cabinet pour le commis.

L'entresol bas disposait de douze chambres [pièces] carrelées pour déposer les grains et une pour entreposer les effets des prisonniers.

L'étage consistait en une salle d'audience³, carrelée en carreaux de pierre, plafonnée en plâtre, décorée de lambris d'appui et garnie de sièges, stalles et bureaux en chêne, peints en bois d'acajou et éclairée par trois croisées sur chacune des deux places, une chambre du conseil avec cheminée, carrelée et éclairée d'une fenêtre, trois cabinets et une salle précédée d'une antichambre.

L'entresol haut comprenait une antichambre, une chambre avec cheminée, une cuisine sans cheminée et deux cabinets, le tout carrelé et plafonné.

*. Plan de situation en annexe page 34

1. Chez les Romains, les licteurs portaient de tels faisceaux lorsqu'ils précédaient un magistrat revêtu de *l'imparium*.

2-Arch. dép. Yvelines, 2 Q 38.

3-Cette salle était décorée à l'origine par un grand tableau représentant un Christ en croix. Ce tableau, dû à Charles Thévenin, fils, est placé depuis 1997, dans l'escalier d'honneur.

L'étage dans les combles consistait en vingt chambres [pièces], dix-huit carrelées, destinées à resserrer les grains avec une machine garnie de poulie et cordage pour monter les grains dans l'une d'elles, deux garnies de tablettes où étaient déposés les papiers du greffe et un cabinet d'aisances.

Toutes ses pièces étaient desservies par des escaliers : l'étage par l'escalier d'honneur en pierre avec sa rampe en fer forgé ; les caves, les entresols et les greniers par trois escaliers dont un particulier faisait communiquer la prison à la salle d'audience⁴.

Du côté de la place du Marché-aux-Herbes, adossées entre les deux ailes du bailliage, se trouvaient huit boutiques, sept de 3,16 m de longueur sur 2,27 m de largeur, avec porte et croisée, et une de la même largeur sur 6,33 m de longueur avec porte et deux croisées, toutes couvertes en dalles et garnies de râtelier en fer de dix-huit à vingt-deux crochets.

Adossé à l'aile méridionale du bailliage et fermant la place du Marché-aux-Herbes au sud, se trouvait le bâtiment des prisons, élevé d'un rez-de-chaussée et d'un étage. La façade principale présentait sept travées, la travée centrale, percée au rez-de-chaussée d'une porte décorée de chambranles et linteau en plâtre figurant un appareillage en pointe de diamant, formant avant-corps. A l'origine était prévu un bâtiment en L avec une cour intérieure, garnie d'un préau, faisant face à l'aile et des lieux d'aisances. Pendant la construction, le préau surélevé d'un étage devint une aile et trois cachots furent aménagés dans les prisons. En plus de cette première fonction, un dépôt d'archives était aménagé, à l'étage, dans l'aile primitive.



Les travaux d'édification du bailliage et des prisons furent estimés à 283 346 livres auxquelles il faut ajouter l'aménagement des deux places estimé pour la grande à 61 108 et pour la petite à 7 337 livres⁵.

Jacques-Jean Thévenin avait établi, en plus, un plan et un règlement pour l'ordonnance des immeubles particuliers qui devaient se construire sur la place du Marché-aux-Herbes. Le 19 février 1785, le comte d'Angiviller avait vendu à Pierre-François Laslier un terrain à l'emplacement de la maison " Heaume " qui venait d'être démolie à condition " de construire incessamment des boutiques dont la façade sera du côté de la place et de faire en sorte qu'elles puissent être habitées pour la Saint-Martin d'hiver prochain⁶ ". Les 10 et 11 mars suivant, Laslier revendait le terrain, divisé en trois lots, à Jean-Hubert Forcade, Christophe-Noël Huard et Charles Barbary. Ceux-ci élevèrent chacun un bâtiment conforme à la volonté de l'architecte formant ainsi une seule et unique façade, marquée au centre par un avant-corps subtil, le tout couvert d'un toit brisé.

Le bailliage devint la maison commune dès 1796, mais la justice sera rendue dans la salle d'audience jusqu'à la fin du XIX^e siècle, date de la construction du nouveau Palais de justice. Les prisons, agrandies en 1841 et 1854, furent finalement détruites, après l'édification de nouvelles prisons derrière le nouveau Palais de justice.

4-C'est l'escalier actuel qui conduit au service de l'urbanisme.

5-Arch. dép. Yvelines, 60 J 464.

6-Arch. dép. Yvelines, 60 J 43.

B - L'HÔTEL DU GOUVERNEMENT

Cet hôtel, commencé dès 1784, fut élevé sur une partie des jardins potagers du château. Entre cour et jardin, construit sur un plan en U, cet hôtel se composait d'un grand corps de logis avec deux pavillons en aile élevés sur six berceaux de caves, d'un rez-de-chaussée, d'un étage et d'un second étage mansardé, aménagé dans les combles d'un toit brisé couvert en ardoises et de deux ailes basses, élevées d'un rez-de-chaussée et d'un entresol aussi couvert d'ardoises. La façade au midi, de neuf travées dont sept formant avant-corps, s'ouvrait sur le Verger, le parterre, les canaux et les bosquets du château. La façade septentrionale, côté de la Grande-Rue, de cinq travées de face et trois en retour sur les pavillons, délimitait, avec les deux ailes basses de six travées, une belle cour pavée en grès, close dans toute sa largeur par une grille.



Les murs étaient construits en pierres meulières du pays, mortier chaux et sable, enduit en plâtre des deux côtés. Ils étaient décorés à l'extérieur d'un socle en grès, d'une assise en pierre de taille au-dessus, de tables de refend, de bossages et d'un entablement orné de modillons, le tout en plâtre. Des balustres en pierre de Conflans avec tablette au-dessus en pierre de liais servaient d'appui aux croisées, surmontées d'un linteau traité comme ceux du bailliage. Des frontons sur consoles couronnaient les portes extérieures auxquelles on accédait par des perrons.

Le corps de logis principal comprenait au rez-de-chaussée⁷ : un vestibule contenant l'escalier principal avec sa rampe en fer forgé, une antichambre, éclairée sur la cour, donnant accès à la salle à manger accompagnée d'une salle de buffet, située dans le pavillon de l'aile orientale qui se terminait par un escalier montant de la cave au grenier ; une salle de billard, un salon, une chambre avec à chaque extrémité un cabinet le tout ouvrant sur le jardin ; une chambre à coucher, éclairée sur la cour et accompagnée de deux cabinets et une chambre, située dans le pavillon de l'aile occidentale, accessible d'un des cabinets précédents en descendant par un escalier de sept marches ; cette aile comme la symétrique était terminée par un escalier. A l'étage, se situaient deux appartements de maître séparés par la cage d'escalier et un passage desservant un cabinet appelé « capharnaüm »

L'appartement oriental se composait d'une antichambre, trois chambres, un cabinet et une garde robe ; l'appartement occidental, d'une antichambre, deux chambres, un cabinet, des lieux à l'anglaise, un cabinet des bains accompagné d'une petite chambre de repos et d'une chambre de femme de chambre située dans le pavillon en aile. L'étage mansardé comprenait trois petits appartements de maître du côté du jardin et dix petites chambres à l'usage des domestiques plus une pièce où étaient disposés la chaudière et le réservoir d'eau pour le service du cabinet des bains,

L'aile basse orientale, destinée au rez-de-chaussée au service de bouche, comprenait une grande cuisine, un garde-manger, un lavoir et une office, desservis par un long couloir qui conduisait à la salle de buffet où étaient dressés les plats. A l'entresol, cette aile comprenait trois chambres desservies par un corridor, deux avec cabinet et garde-robe et un avec seulement une garde-robe.

L'aile basse occidentale comprenait au rez-de-chaussée un appartement et un logement pour le portier situés en bout d'aile près de la grille d'entrée ; l'appartement consistait en une cuisine, une salle à manger, une chambre, garnie d'une alcôve et de deux garde-robes et séparée de la pièce précédente par deux cabinets ; le logement du portier consistait en deux chambres, une au rez de chaussée et l'autre, à l'étage, desservie par un escalier privé, logé au fond de la pièce du rez de chaussée. A l'entresol, cette aile comprenait, en plus de la chambre du portier, une chambre et une lingerie, situées dans la partie du pavillon en aile du corps de logis principal, la chambre reliée par un escalier dérobé à la chambre du rez de chaussée en aile, puis au sud de la cage d'escalier, une antichambre, un cabinet, une chambre avec alcôve entre deux cabinets et une dernière chambre dans laquelle avait été aménagée une chapelle : dans une grande niche sur plan ovale fermant à deux portes se trouvait l'autel à tombeau peint en marbre vert sur son marchepied, le tout exécuté en bois de Hollande peint, à l'extérieur en bois de rose et à l'intérieur en marbre veiné.

Un immense jardin, appelé Verger, s'étendait de la place du Marché-aux-Herbes (place Marie-Roux) à la place du Grand Chenil (place Félix-Faure) comprenant environ trois hectares. Il avait été conçu et dessiné par Hubert Robert qui y avait intégré un pavillon acquis par le comte de Toulouse appelé depuis le pavillon du Verger.

Le coût de cet hôtel revint à 212 070 livres à laquelle somme il faut ajouter le coût du jardin, 126 363 et celui de la réfection de la basse-cour, Il 897 livres⁸. Vendu comme bien national en 1797 à Joseph-Yon Paulian, " député

7 -La distribution de cet hôtel est établie à partir du procès verbal d'Antoine Saunière du 30 mars 1796, Arch. dép. Yvelines, 2Q38

8 -Arch. dép. Yvelines, 60 J 464.

de Saint-Domingue ", le corps principal de l'hôtel fut mutilé et le jardin réduit aux deux tiers, seules les deux ailes basses, réutilisées par Famin pour le palais du Roi de Rome, subsistent avec quelques légères modifications⁹

C - L'HÔTEL DE LA VÈNERIE

Cet hôtel, élevé en 1785, en face du Rondeau, au bord du grand chemin de Paris à Chartres, sur une partie de la garenne du grand chenil et sur le jardin " Vatine " acquis par Louis XVI le 22 juillet 1784¹⁰, est connu grâce à la description faite par Antoine Saunière en 1796¹¹.

Cet hôtel comprenait un principal corps de bâtiment sur rue, de 41,09 m sur 13,48 m de profondeur, deux ailes en retour d'équerre de chaque côté d'une cour pavée, garnie d'un puits, l'aile gauche prolongée par un petit terrain qui donnait accès à un jardin de 250 m², planté d'arbres fruitiers de haute et basse tige et en espalier au pourtour des murs.

Il était construit en pierre meulière du pays avec un mortier de chaux et sable d'une excellente construction. La façade sur rue du principal corps de bâtiment, de onze travées, était décorée d'un socle de grès, de tables et refends en plâtre au-dessus, les trumeaux peints en fausses briques, l'avant-corps central, percé d'une porte cochère donnant accès à la cour, était couronné d'un fronton. La façade sur cour, de neuf travées, était enduite en plâtre avec joints d'appareillage.

Le corps de bâtiment principal se composait :

au rez-de-chaussée, au sud du passage, du logement du portier, ouvrant sous le porche d'entrée par deux yeux-de-boeuf et une petite croisée, comprenant une cuisine et une chambre, d'un corridor desservant le logement du concierge consistant en une petite cuisine avec, en soupente sur le corridor, une chambre pour la cuisinière, une salle à manger, une chambre à coucher, une seconde cuisine et une grande pièce d'angle ; au nord du passage, d'un grand appartement comprenant une cuisine avec, en soupente, une chambre pour la cuisinière, une chambre à coucher avec cabinet, un corridor desservant deux chambres à coucher sans cheminée, une grande chambre avec cheminée et une seconde cuisine avec son office.

au premier étage, deux appartements identiques, desservis par un grand corridor, composés chacun d'un salon, d'une salle à manger, de deux chambres à coucher dont une avec alcôve et garde robe, de deux cabinets et d'une chambre de domestique.

à l'étage lambrissé, dans les combles, neuf chambres avec cheminées et neuf autres sans cheminée pour les domestiques ; elles prenaient jour par dix-huit lucarnes et deux yeux-de-boeuf. A cet étage, il y avait aussi un emplacement pour l'horloge dont le cadran extérieur indiquait les heures et les quarts d'heure.

Chaque aile était séparée du corps de bâtiment principal par un escalier identique, garni d'une rampe de fer, montant de fonds en combles.

L'aile méridionale comprenait :

au rez-de-chaussée, quatre remises, pavées en grès, au bout desquelles se trouvait le logement du premier piqueur comprenant une cuisine, une chambre et un lavoir, logement qui fut ajouté en cours de construction.

à l'entresol, un corridor desservant trois chambres et quatre cabinets.

au premier étage, un appartement comprenant antichambre, salle à manger, deux chambres à coucher, une chambre de femme de chambre, un cabinet de toilette et une chambre de domestique, le tout desservi par un corridor et éclairé par sept croisées, cinq sur la cour et deux sur le jardin.

à l'étage lambrissé, un corridor desservant une cuisine, une chambre pour la cuisinière et deux chambres à coucher.

L'aile septentrionale comprenait :

au rez de chaussée quatre remises, pavées en grès, au bout desquelles avait été ajoutée une chapelle qui avait une entrée particulière et une croisée sur la cour.

à l'entresol, un corridor desservant un appartement comprenant une cuisine, une salle à manger, une chambre et une chambre de domestique.

- au premier étage, un autre appartement composé d'un salon, d'une salle à manger, d'une chambre à coucher et d'une chambre de domestique suivi d'un garde meubles situé au-dessus de la chapelle.à l'étage lambrissé, une petite cuisine avec chambre pour la cuisinière et trois chambres à coucher.

Le coût de cette construction fut évalué à 191 000 livres¹².

9. Pour avoir plus de détail sur cet édifice : BLECON, Jean, Le Roi de Rome et son palais à Rambouillet, Paris, 2004, éd.Somogy.

10, Arch. dép. Yvelines, 60 J 4631

11- Arch. dép. Yvelines, 62 Q 38.2. Arch. dép. Yvelines, 60 J 464.

12 Arch. dép. Yvelines, 60 J 464 13. Arch. dép. Yvelines. 60 J 464.

Vendu comme bien national en 1798 à Jean-Louis Durup-Baleine, demeurant à Paris, cet hôtel fut revendu l'année suivante en deux parties, le jardin à Pierre-Denis Dufour et les bâtiments, en cours de démolition, à Jean-Louis Trotte. La partie méridionale du corps principal sur rue, celle où logeaient le portier et le concierge, fut démolie. L'hôtel ainsi éventré, conservant une moitié de son corps principal, ses deux ailes avec les deux escaliers, restera dans cet état jusqu'en 1830 au moins. Sur une partie de cet emplacement fut construit l'immeuble n° 5 de la rue G. Lenôte et l'autre partie sert de parking au magasin Monoprix.

D - LES NOUVELLES CUISINES

Ces services furent implantés à l'extrémité méridionale des écuries du comte de Toulouse, à l'emplacement des anciennes cuisines et, comme celles-ci, reliés directement au château par un souterrain. En fait tout ce long bâtiment du comte de Toulouse fut transformé, restauré et prit l'appellation de Corridor.

La partie sud, organisée autour d'une cour intérieure, fut affectée au service de bouche, qui devait comporter des cuisines, une boulangerie, une pâtisserie, une boucherie, une rôtisserie etc..., reliées à l'argenterie et à la conciergerie.

La partie nord, fut terminée par un pavillon qui fut affecté au service de l'architecte.

Le total des travaux du Corridor fut évalué à 323 730 livresS13.

La partie sud du Corridor, une nouvelle fois remaniée, servira d'Ecole préparatoire d'infanterie entre 1875 et 1934 et sert actuellement de logement aux officiers supérieurs.



Les nouvelles cuisines, partie sud de l'actuelle caserne des gardes. Aquarelles de ICI. Apert - 1981

E - LES NOUVELLES ÉCURIES



Les nouvelles écuries, actuellement le Quartier Estienne Photo J.E. Ullern

Cet établissement, construit en 1786, pour " loger les écuyers, les pages, les piqueurs et palfreniers et placer trois cent trente deux chevaux " fut implanté à Groussay entre la principale avenue conduisant au château et le grand chemin de Paris à Chartres.

Quatre pavillons isolés s'élevaient le long de l'avenue : les deux, accompagnant la grille d'entrée, avaient neuf travées de face et renfermaient chacun quatre grands et quatre petits logements, les deux autres, plus petits (quatre travées de face), formant avant-corps, comportaient deux grands et deux

petits logements chacun. Le rez-de-chaussée de ces quatre pavillons était occupé par le concierge, le portier, deux selleries et autres magasins et, des caves étaient disposés sous les grands pavillons.

Les chevaux et les remises étaient répartis entre les six bâtiments disposés des deux côtés et au fond d'une cour spacieuse, pavée au pourtour et sur une largeur de 5,94 m de la grille d'entrée à celle qui donnait sur le grand chemin. Cette cour était équipée d'un grand abreuvoir central et de deux réservoirs de bois garnis de plomb. Au-dessus des remises logeaient les palefreniers et les piqueurs et au-dessus des écuries régnaient des greniers à fourrage. L'ensemble se complétait de deux pavillons carrés de trois croisées de face, placés de chaque côté de la grille de Groussay où logeait un portier¹⁴.

Cet établissement, équipé d'un chenil, devint, sous la Restauration, la Vènerie, puis servit de garnison sous l'appellation de Quartier de la Vènerie puis de Quartier Estienne avant d'être affecté au Commissariat de l'Armée de terre.

F - LA LAITERIE DE LA REINE

La mode de la laiterie comme bâtiment d'agrément atteint son apogée sous le règne de Louis XVI. Il n'est donc pas étonnant que le Roi en ait fait construire une à Rambouillet, pour être agréable à la Reine. Le plan fut conçu par Thévenin et Hubert Robert en assura l'aménagement et la décoration.

Le premier projet prévoyait un porche d'ordre dorique, avec base et chapiteau, surélevé de trois marches donnant accès à une rotonde, à éclairage zénithal, garnie tout autour d'une console et décorée de dix niches alternativement arrondies et rectangulaires, qui ouvrait sur une salle rectangulaire, aussi à éclairage zénithal, terminée par une niche formant abside. La rotonde aurait été couverte d'une coupole à caissons, reposant sur un entablement et la salle rectangulaire d'une voûte en berceau à caissons carrés reposant directement sur le mur. Cet ensemble devait être réalisé en pierre de Saint-Leu.



Ce projet fut modifié, sans doute à la demande d'Hubert Robert. C'est ainsi que l'édifice actuel présente une entrée encadrée de colonnes toscanes à bossages surmontées d'un entablement avec une frise nue, sans métopes ni triglyphes, des rosaces de feuilles de chêne décorant les caissons de la coupole, des caissons octogonaux ornant la voûte de la salle rectangulaire qui repose sur un entablement. A la place de la niche un immense rocher en grès formant grotte, abritant une statue d'Amalthee conduisant sa chèvre, œuvre du sculpteur Pierre Julien. De cette grotte jaillit de l'eau qui remplit un bassin d'où elle retombe dans un second bassin en Vergeté. Pour l'alimentation de cette grotte en eau, il fallut creuser un puits et disposer d'un réservoir. Ces deux nouveaux éléments furent abrités par une prolongation du bâtiment sur une largeur moindre qui fut couverte en appentis. Le dallage en marbre prévu par ce second projet fut très certainement réalisé mais il a été entièrement refait sous l'Empire. Autour de cette laiterie, Hubert Robert dessina un jardin anglais planté d'une grande quantité d'arbres exotiques.

La laiterie était précédée d'une ménagerie, appelé aussi la petite ferme à laquelle on accède par une grille flanquée de deux pavillons circulaires¹⁵ qui précèdent deux suites de petits bâtiments diminuant en largeur au fur et à mesure qu'ils s'éloignent des pavillons circulaires. L'aile gauche contenait le salon du Roi avec son antichambre, suivie de serres, de poulaillers et de petites

cours closes. L'aile droite, le logement de la ménagère, une étable pour huit vaches, une remise à fumier, un fournil et des poulaillers accompagnés de cours closes.

L'ensemble de ces bâtiments avait coûté au Roi 123 914 livres pour la laiterie compris les transformations et 91 000 livres pour la ménagerie¹⁶.

¹⁵ Ces pavillons et la grille n'étaient pas prévus dans le premier projet.

¹⁶, Arch. dép. Yvelines. 60 J 464.

G - LA FERME EXPÉRIMENTALE

Alors même que la ferme était en projet, son emplacement en face de la route des Malnoux étant arrêté, il fut prévu d'aménager l'étang de la Faisanderie [devenu depuis l'étang de la Ferme], tout proche, pour alimenter cet établissement qui avait un besoin important en eau " pour abreuver et baigner les bestiaux ", besoin que n'auraient pu fournir les deux puits prévus dans la cour.

Cet étang, " n'ayant presque plus d'eau à cause des vases qui s'y sont amassées et des atterrissements qui s'y sont formés ", avait besoin d'un curage, d'une plus grande profondeur et d'une plus grande superficie. A cet effet il fut passé, le 1^{er} octobre 1785, un marché par adjudication pour l'approfondir de trois pieds et en surélever la chaussée d'un demi pied à deux pieds. Ainsi on espérait non seulement approvisionner en eau la ferme mais aussi la ménagerie, grâce à la pente naturelle du terrain et, dernier avantage, de mieux empoissonner les canaux et les autres étangs car l'étang de la Faisanderie fournissait le meilleur alevin. Le marché fut conclu avec le terrassier Claude Roi-neuf au prix de 6 livres 18 sols la toise cube soit une somme de 18 630 livres¹⁷.

Cette ferme modèle, voulue par Louis XVI, était vouée à l'élevage du mouton mérinos. Il fit acheter en Espagne trois cent trente-quatre brebis, quarante-deux béliers et sept moutons conducteurs qui quittèrent l'Espagne sous bonne escorte en juin 1786 et arrivèrent à Rambouillet en octobre 1786. Ils furent logés à la ferme de Mocquesouris en attendant que les travaux de la ferme s'achèvent.



Cet établissement, conçu autour d'une grande cour rectangulaire à laquelle on accédait par une porte monumentale, comprenait de chaque côté de l'entrée, formant le petit côté de la cour, deux bâtiments de sept travées, servant de logements, élevés d'un rez-de-chaussée et d'un étage et couverts d'un comble aménagé délimitant les grands côtés de la cour.

- en liaison avec les bâtiments précédents, deux ailes de seize travées comportant un rez-de-chaussée et un comble.

- au fond de la cour, deux granges avec leur porche d'entrée en saillie encadrant un imposant colombier couvert d'un toit conique sommé d'un lanternon.

Tous ces bâtiments étaient couverts de tuiles.

Le coût de cet établissement avait été estimé à 227 140 livres auquel il faudrait ajouter le coût de la construction du mur de clôture sur le chemin de Mocquesouris s'élevant à 11 400 livres¹⁸ et le curage et agrandissement de l'étang.

Les bâtiments furent plusieurs fois agrandis et complétés principalement en 1805 par une nouvelle bergerie, la bergerie impériale, en 1860-1865 par une seconde bergerie et au XIX^e siècle pour les besoins du Centre d'Enseignement Zootechnique¹⁹.

17- Arch. dép. Yvelines, 60 J 464.

18- Pour avoir plus de détails sur cet établissement, voir STÉPHAN, Edouard, Histoire de la Bergerie Nationale, de la création à 1922.

19- Arch. dép. Yvelines, 519 02 (ancienne cote)

H - LA CHAPELLE DU CIMETIÈRE

Connue seulement par un plan conservé aux Archives départementales des Yvelines, cette chapelle se situait à l'extrémité orientale du nouveau cimetière", entre les carrées numéros 3 et 4. Elle se composait d'une petite nef et d'un chœur délimité par deux marches. La nef et le chœur étaient éclairés par quatre baies et s'ouvraient par une porte située dans le pignon occidental. Le tout se prolongeait par une petite sacristie de même largeur intérieure, éclairée par deux petites baies placées au chevet oriental et ouverte sur le chœur par deux portes, une de chaque côté de l'autel. Cette sacristie était moins large extérieurement que la nef et le chœur. Cette différence était obtenue par une moindre largeur des murs ce qui donnait en élévation deux volumes différents couverts d'ardoises. L'ensemble mesurait hors-œuvre 14,40 m de long sur 7 m de large, dans sa plus grande largeur. La nef et le chœur mesuraient dans œuvre 9,10 m sur 4,60 m et la sacristie avait 2,20 m de profondeur.

Le cimetière fut béni le 23 septembre 1785, la cloche, nommée Marie-Louise-Mélanie, le samedi 31 mars 1787 et la chapelle le 15 mai suivant. Le montant de la maçonnerie exécuté pour le cimetière fut évalué à 15 296 livres²¹. Cette chapelle fut démolie à la fin du XIXe siècle.

I - LA PÉPINIÈRE

La Pépinière, située dans la garenne du grand chenil, s'ouvrait sur la place du même nom (place Félix-Faure). Elle est connue par un plan masse et un procès verbal d'estimation conservés dans les Archives départementales des Yvelines²². L'ensemble du terrain couvrait un hectare trente-deux ares vingt-cinq centiares dont huit ares soixante pour l'emplacement des maison, bâtiments et cour et le reste en jardin.

Le bâtiment principal, servant d'habitation, était implanté sur la place sur une largeur de 9 mètres, sa grande façade de 19,60 m se développant sur une cour intérieure. Il était composé d'un rez-de-chaussée surélevé auquel on accédait par un escalier de dix marches en grès avec une rampe en fer de vingt-huit barreaux, d'un étage et d'un grenier. Le rez-de-chaussée, en partie sur cave, en partie sur sol, comprenait huit pièces : une antichambre au sol carrelé de carreaux de terre cuite, une salle-à-manger, à droite de l'antichambre, au sol semblable à celui de la pièce précédente, avec à la suite un petit salon et une chambre, chaque pièce éclairée par une croisée sur la cour, une autre chambre à gauche de l'antichambre, une cuisine, ouvrant aussi sur l'antichambre mais s'éclairant sur la cour du grand chenil et communiquant par un corridor à l'escalier desservant le premier étage et à celui descendant à la basse-cour où se trouvait une vacherie pour cinq vaches et un poulailler. Le premier étage comprenait six pièces : un corridor, une chambre à coucher, un cabinet noir, une grande chambre à grains, une pièce à usage de grenier et un second cabinet noir. Des caves voûtées existaient sous les cinq premières pièces du rez-de-chaussée. Devant le corps de logis principal, une grande cour ouvrant sur la place par une belle porte cochère en chêne à deux vantaux assemblés à croix et barres de Saint-André, ferrée et fermée par un grand fléau à bascule. Dans le vantail de droite était pratiquée une porte cavalière. Cette cour était séparée du jardin par un mur d'appui, percé de deux grandes portes, couronné de tablettes en pierre et surmonté d'une grand panneau de treillage, consolidé par des montants en fer. Dans l'angle gauche, une pompe alimentait en eau une grande auge en grès. Au fond, un bâtiment en appentis était composé de trois pièces : remises, écurie pour trois chevaux et lieux d'aisances de forme octogonale avec, dans les remises, une porte donnant accès au jardin. Le jardin, entouré de murs garnis d'espaliers supportant des arbres fruitiers : pêchers, poiriers, abricotiers, ceps de vigne, était divisé en plusieurs carrés par des allées bordées de plate-bandes qui étaient plantés de plus d'un cent d'arbres fruitiers. Au nord est du jardin, il y avait une grande marre.

La Pépinière fit partie du domaine jusqu'en 1832. Elle a été vendue par adjudication le 29 octobre 1833 à Jean-Antoine-Hubert Bony et Rosina Saverland. Leurs héritiers en vendirent une moitié, en 1861, à Jean-Baptiste-Achille Denghen, receveur particulier des finances de l'arrondissement de Rambouillet qui y fit construire une maison qui a été remplacée par l'immeuble n° 2, 4 et 6 de la rue Chasles. Le reste du terrain est occupé en partie par les n° 18 à 22 place Félix-Faure et en partie par les n° 8 à 20 de la rue Chasles.

J - LES HALLES

C'était un édifice en charpente prévu pour remplacer provisoirement les halles qui allaient être démolies pour la création de la place devant le bailliage durant la construction de ce dernier. C'était un édifice de 29,23 m de long sur 8,77 m de large avec un plafond élevé de 2,60 m au-dessus du rez-de-chaussée et un grenier au-dessus. On peut imaginer un bâtiment de dix travées sur trois, couvert d'un grand comble, garni de dix lucarnes, quatre sur les longs pans et une de chaque côté. L'adjudication de la construction de cet édifice fut passé le 13 août 1785 aux conditions suivantes : de le réaliser pour le 1^{er} novembre prochain, de le démolir à ses frais au bout de deux ans et de rendre la place nette, seuls les matériaux seraient acquis à l'adjudicataire. Quatre personnes participèrent à l'adjudication, trois entrepreneurs de bâtiments et un chaudronnier. Jacques-Joseph Ducret, l'un des entrepreneurs, en sera l'adjudicataire pour le prix de 4 000 livres, mais, à la demande de tous, le délai de construction avait été reporté au 1^{er} janvier 1786.

Ces halles provisoires furent construites sur la place du grand chenil qui devint tout naturellement la place des Halles (Place Félix-Faure).

²¹.Arch. dép. Yvelines, 60 J 84, on ne sait pas exactement de quelle maçonnerie il s'agit, le mur du cimetière certainement et peut-être la chapelle.

²².Arch. dép. Yvelines, 1 Q 326.

II - Les édifices de Jacques Marquet

Jacques Marquet, charpentier et entrepreneur de bâtiments, demeurant à Montfort-l'Amaury, n'est pas très connu. On sait qu'il se maria avec Marie-Marguerite-Honorine Paris, veuve d'un certain Presteau dont elle avait eu une fille Marguerite-Geneviève qui épousa René Lebouc. Ils eurent six enfants, trois garçons et trois filles : Jacques, Jacques-Christophe, Ambroise, Marie-Julie, Marie-Louise, l'aînée et Marie-Louise, la puînée. Il travailla sur de nombreux chantiers à Rambouillet qui lui rapportèrent une certaine aisance, ce qui lui permit d'assurer à ses enfants des situations ou des mariages avantageux. Jacques-Christophe devint avocat à Paris, Ambroise s'établit en Corse, Marie-Julie épousa Jean-André Soisson, notaire à Chartres, Marie-Louise, l'aînée épousa Pierre Porcet, négociant à Paris, l'autre Marie-Louise épousa Guy-Joseph Ozeray, commissaire des poutres et salpêtre de lère classe. Jacques, né à Montfort-l'Amaury le 22 septembre 1769, décéda à l'hôpital d'Anvers, le 6 mars 1792, après avoir été blessé au siège de Willenestad en Hollande où il combattait avec l'armée révolutionnaire comme fourrier dans la compagnie de Leduc.

Jacques Marquet réalisa deux édifices : les écuries des Gardes du Roi et celles de l'équipage de la Vènerie.

A - LES ÉCURIES DES GARDES DU CORPS DU ROI

Le 9 août 1785, le comte d'Angiviller baillait à cens à Jacques Marquet 19 ares 85 centiares de terrain à Groussay, situés à côté de l'abreuvoir à condition de construire des bâtiments " tant en logements qu'en écuries pour messieurs les gardes du roi pour leur service dans les voyages de sa MaieSté²³". Un traité avait été passé entre Marquet et Charles-Xavier Albert, marquis d'Aguesseau, Major des gardes, le 8 juillet précédent auquel était annexé un plan et une coupe de l'édifice à construire. Seul le plan a été retrouvé. Il permet de restituer le bâtiment prévu sur ce site 2,1 . Au rez-de-chaussée du corps de bâtiment principal, construit entre une grande cour d'entrée, à l'ouest et une petite cour à fumier, à l'est, étaient disposées des stalles pour cinquante chevaux de part et d'autre d'un mur de refend longitudinal, séparées par une allée centrale transversale, allant d'une cour à l'autre. Un escalier dans l'angle nord-ouest permettait d'accéder à l'étage distribué, à l'ouest en cinq chambres à cheminée pour les garde-fourriers et un grenier à avoine, desservis par un corridor longitudinal derrière lequel, côté est, se trouvait un grand grenier à foin sur toute la longueur de l'édifice.

Dans l'angle nord-ouest de la cour d'entrée était prévu le logement du portier accompagné d'une remise pour deux voitures et de deux lieux d'aisances. Un puits couvert d'une calotte avec sa pompe alimentait, près de l'entrée du bâtiment, une auge pour recevoir l'eau nécessaire pour abreuver et soigner les chevaux.

Cette distribution primitive a été modifiée en partie au cours de la construction comme en témoignent les retouches faites au crayon sur le dessin. Cinq chambres supplémentaires furent aménagées dans le grenier à foin. Le logement du portier et les remises furent implantés de chaque côté du portail d'entrée.

On ne connaît pas l'auteur de ce plan, le traité du 8 juillet 1785 n'ayant pas été retrouvé. Cet édifice pourrait avoir été conçu par Jacques-Jean Thévenin.

Ce bâtiment, transformé en hôtel particulier par Auguste Famin, en 1819-1820, demeure de Félix-Alexandre-Constant Maûquest de la Motte, maire de Rambouillet 1853-1878, a pris récemment l'appellation d'hôtel de la Motte²⁵. Il se situe au n° 42 de la rue de la Motte.



23. Arch. dép. Yvelines, 60 J 43.

24. LIOT, Thierry, Le Patrimoine (1785-1957) dans les Archives municipales de Rambouillet, Rambouillet, 2002, p. 28.

25. BLECON, Jean, L'Hôtel de la Motte à Rambouillet, bulletin SHARY, 2000, n° 77, p. 4-14, 2001, n° 79, p. 4-11 et 2003, n° 89, p. 18-20.

B - LES ÉCURIES DE L'ÉQUIPAGE DE LA VÈNERIE

Le 23 août 1784, le comte d'Angiviller baillait à cens à Jacques Marquet 85 ares 40 centiares de terrain pour construire " des bâtiments suffisants pour loger l'équipage de la Vènerie de sa Majesté conformément au traité conclu avec les conseillers du Roi " en prenant soin de conserver la borne de la Pierrefite qui donnait son nom au quartier et dont la situation avait été précisée par un constat de géomètre.

Distribués autour d'une grande cour à laquelle on accédait par un grande porte cochère entre deux pavillons, les bâtiments devaient servir d'écuries et de remises avec, au-dessus, des logements et des greniers pour engranger la nourriture des bêtes et un jardin derrière le long de la grande route de Paris à Chartres. L'ensemble devait répondre aux différents critères du traité qui n'a pas encore été retrouvé. En 1788, un abreuvoir fut aménagé sur la petite place située entre ces écuries et le parc du château ainsi qu'un lavoir.

Propriété de Jacques Marquet, ces écuries accueillirent la Poste-aux-chevaux qui fut baillée le 30 ventôse an XI (21 mars 1803) à François-Marie-Honoré Le Mesle pour 11 ans, puis la Poste-aux-chevaux devint la ferme de la Poste avant d'être acquises au début du XXe siècle par un particulier qui vendit en plusieurs lots ces écuries. Ces écuries occupaient les n° 2 à 12 rue du maréchal Leclerc.

III - Les projets non réalisés

A - UNE NOUVELLE ÉGLISE ²⁶

Parmi les aménagements majeurs programmés par le roi figurait une nouvelle église paroissiale. Restée à l'état de projet, elle est connue seulement par un plan conservé aux Archives nationales²⁷. Cette église aurait été implantée sur la grande parcelle du presbytère qui s'étendait au nord de l'ancienne église jusqu'à la rue Troussevache (rue Lachaux).

Le programme était important : une vaste église, ouvrant sur la place du Marché-aux-Grains, cernée de toute part par de voies nouvelles dont la plus occidentale allait de la place à la rue Troussevache, un presbytère avec son jardin et un vicariat. Cet aménagement aurait entraîné la démolition de l'ancienne église, du vieux presbytère, des maisons des héritiers Forcade, de Georges-Pierre Oury, de François Barbary, de Michel-Guillaume Bunel, de Pierre Pillois et Geneviève Pillois sur la Grande-rue (soit du n° 2 au 10, rue du Général de Gaulle) et de la maison de Guillaume Le Sieur, rue Troussevache (n° 16, rue Lachaux).

L'église s'ouvrait sur la place par un porche à quatre imposantes colonnes posées sur un emmarchement rectangulaire d'environ neuf marches (1,50 m) qui rattrapait la pente naturelle du terrain. A l'entrée, un vestibule desservait la chapelle des fonts baptismaux à l'ouest et celle des mariages à l'est, derrière laquelle un escalier conduisait à la tribune des orgues et donnait accès à une nef de six travées avec collatéraux séparés par une rangée de colonnes. Un chœur de quatre travées, délimité par une balustrade et garni de nombreuses stalles, était prolongé par une chapelle de la Vierge formant abside. Le milieu de l'édifice était marqué par un transept peu saillant formant chapelles, trois de chaque côté. L'ensemble s'achevait par deux sacristies de chaque côté de la chapelle absidiale, en légère saillie répondant à celle des chapelles de l'entrée. L'espace réservé au roi se trouvait dans une tribune au-dessus du collatéral oriental. Il comprenait quatre travées du collatéral situé près du chœur et une petite travée près de l'abside servant de cabinet, la pièce mitoyenne, au-dessus de la sacristie, faisant office de salle des gardes.

La mention d'un escalier montant aux cloches, situé derrière la sacristie orientale supposait que cette sacristie soit couronnée d'un clocher. Par symétrie, la sacristie occidentale devait être, elle aussi, sommée d'une tour et probablement, les deux chapelles d'entrée devaient recevoir un dispositif à peu près semblable. L'élévation de cet édifice n'a malheureusement pas été retrouvée.

Ce plan n'est ni daté ni signé. Il daterait de 1787 ou 1788. Faut-il l'attribuer à Jacques-Jean Thévenin ? C'est possible mais pas assuré car, Louis XVI fit appel aussi à l'architecte Regnard pour ses projets rambolitains.

26. BLECON, Jean, Les trois églises Saint-Lubin, Les Cahiers de la SAVRE, n° 13, 1995, p. 18-24.

27. Arch. nat., Va XXX, 54.

B - UN NOUVEAU CHÂTEAU

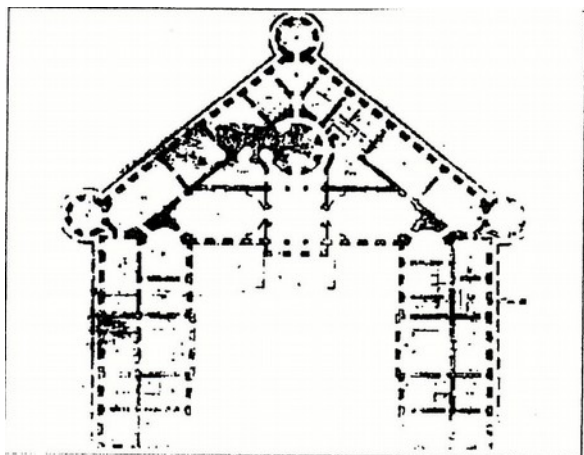
Louis XVI avait envisagé aussi un nouveau château plus adapté à l'étiquette royale que le château du moyen âge plusieurs fois transformé. Il s'adressa au grand prix de Rome de 1773, Jean-Augustin-Baptiste Regnard ou Renard (1744-1807) élève de Le Carpentier, Moranzel et Moreau. Trois plans et élévations sont conservés au domaine. Deux plans et une élévation ont été publiés par Pierre de Janti²⁸ qui les attribue à Jacques-Jean Thévenin.

L'axe du canal, faisant un angle de cent quarante-deux degrés avec l'avenue principale qui conduisait au château, l'architecte, ne pouvait pas élever la façade sur la cour d'honneur parallèlement à celle sur le canal. D'autre part, l'architecte voulait aussi garder " quelque chose du caractère chevaleresque et serai-gothique que l'ancien devait à l'amas irrégulier de ses tourelles ". L'architecte présenta trois projets qui remplissaient, par des moyens les plus ingénieux, toutes ces conditions.

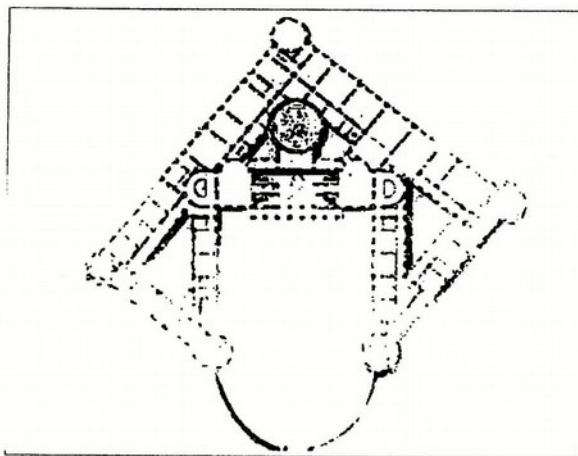
Le premier projet, auquel correspond l'élévation publiée, ne conservait que la forme général du vieux château et son orientation : une partie sur plan triangulaire, englobant deux cours intérieures, ponctuée aux angles de tours circulaires et deux ailes symétriques, doubles en profondeur, desservie chacune par un escalier monumental. Entre les deux tours, côté jardin et côté canal, les façades, élevées sur trois niveaux, présentaient treize travées. Les croisées du rez-de-chaussée étaient en plein cintre, celles du premier étage, à chambranles moulurés, couronnées d'une corniche sur consoles et celles du second, couronnées d'un fronton triangulaire ; le tout sommé d'un imposant entablement surmonté d'un bandeau d'attique. Ce premier projet comportait une trentaine de pièces au rez-de-chaussée, niveau représenté.

Le second projet, plus ambitieux, reprenait en l'amplifiant la disposition du premier : même disposition des masses en triangle avec trois tours d'angle mais avec une dissymétrie des deux ailes, celle parallèle au canal comportant vingt-et-une travées, tandis que l'autre sur les jardins en comportait vingt-trois. Cette dissymétrie était rattrapée par deux ailes asymétriques, l'une compensant l'autre, perpendiculaires aux premières et aboutissant à deux tours contre lesquelles venaient butter les deux ailes qui délimitaient la cour d'honneur à peu près carrée, prolongée du côté de l'avenue par un demi-cercle délimité par une grille. Au fond de cette cour, un porche de huit colonnes donnait accès à un vestibule conduisant par deux escaliers en vis-à-vis au rez-de-chaussée surélevé du château qui comportait une soixantaine de pièces dont une chapelle en rotonde placée dans l'angle rentrant des deux premières ailes.

Le troisième projet, " le plus simple, décrivait en plan un pentagone régulier aux angles saillants flanqués de tours. L'élévation se composait d'un soubassement d'ordre rustique au-dessus duquel s'élevait en retrait de quelques pieds deux étages d'une architecture régulière. Cette disposition rappelait le château italien de Caprarole, mais au lieu d'une terrasse, l'architecte avait cru devoir couronner son édifice de combles élevés²⁹ ". Ce projet simple, qui avait la préférence de l'architecte ne fut pas retenu. Au contraire c'était le projet le plus complexe qui avait été adopté après bien des débats et des corrections³⁰, mais, il ne fut pas exécuté.



Projet de Jean-Augustin-Baptiste Regnard - Premier projet



Projet de Jean-Augustin-Baptiste Regnard - Second projet

28. JANTI, Pierre de, Châteaux et château de Rambouillet, 1947, pl. XXI.

29. LORIN, Félix, Rambouillet, la ville, le château et ses hôtes, 768-1906, Paris, 1907, p.253-254.

30. Journal de l'Empire, 8 mars 1813.

IV - Les édifices construits par des particuliers

Parmi ces édifices, nous en mentionnerons six : les deux immeubles élevés par les Dablin, père et fils, celui dû à Pierre Menesdrieux, celui construit par Martin Jouanne, la demeure privée de Jacques-Pierre Juliac et les écuries de Monsieur,

A - LES IMMEUBLES DABLIN

La famille Dablin était originaire de Rambouillet. Adrien Dablin, maître serrurier, né en avril 1727, fils d'Adrien Dablin, cordonnier et de Louise Chevallier, épousa à Rambouillet le 2 février 1754 Marie Douay, originaire de Rambouillet, fille de Marin Douay et de Marie Scion et décéda le 23 février 1799. Ils eurent quatre enfants : Jacques, surnommé Dablin l'aîné, serrurier comme son père, né le 24 avril 1755, qui épousa en 1780 Anne-Gabrielle Besson, fille de Théodore Besson, marchand de blé et de Marie-Jeanne Maréchal et décéda le 1er mars 1790 ; Louis-Adrien, né le 30 décembre 1756, décédé le 11 octobre 1757, Jacques-Adrien, appelé Adrien et surnommé Dablin le jeune, serrurier et marchand quincailler, né le 3 février 1758, qui épousa le 9 juillet 1794 Catherine-Victoire Prot dont il eut un fils Adrien et décéda le 2 décembre 1795 et Guillaume-Nicolas, maître chirurgien, qui épousa Sophie Dominique.

Dablin père, Dablin l'aîné et Dablin le jeune furent tous les trois employés pour les travaux du roi ce qui leur permit de prendre le titre de " serrurier du roi ". Un état des réglemента des travaux exécutés pour le roi fait mention des sommes perçues par chacun : le père 4 965 livres, l'aîné 481 525 livres 19 sols 10 deniers et le jeune 4 979 livres³¹. L'exercice de leur métier permit aux deux premiers d'élever deux immeubles mitoyens, rue d'Angiviller.



Immeubl Dablin père - photo J.E. Ullern

a - L'immeuble de Dablin père :

Adrien Dablin se rendit propriétaire d'un jardin de 12 perches et demie (637 m²) rue des Remparts (rue d'Angiviller) avec une maison sur la Grande rue et une autre à la Louvière par retrait lignages, ordonné par jugement du bailliage du 1er août 1767, sur Jacques-François Dujoncquoy qui l'avait acquis de Jean Dubuc, cousin germain d'Adrien, le 20 juin précédent³².

C'est sur ce jardin qu'il fit construire vers 1787-1789 un bel immeuble de cinq travées sur la rue, élevé sur caves comprenant, au rez-de-chaussée, une porte cochère encadrée de deux chambres de chaque côté, au premier étage, cinq chambres et, au second étage, cinq autres chambres, le tout couvert d'un comble en ardoises garni de cinq lucarnes.

La travée centrale, en légère saillie, est ornée, au premier étage, d'une porte-fenêtre, décorée d'un chambranle surmonté d'une corniche sur consoles, ouvrant sur un balcon.

Une cour avec puits et latrines et un jardin surélevé auquel on accédait par un escalier complètent cette propriété.

Cet immeuble forme le n° 13 de la rue d'Angiviller.

31.Auch. dép. Yvelines, 60 J 464.

32.Auch. dép. Yvelines, 3 E 12073

b - L'immeuble de Dablin l'aîné :

Jacques Dablin, acquit, le 12 février 1787, 29 perches (1479 m²) de jardin sur la rue des Remparts (rue d'Angiviller) d'Edme-René de la Mustière, avocat au Parlement, ancien bailli de Rambouillet et de dame Jeanne Gaillard, moyennant 300 livres de rente foncière au principal de 6 000 livres plus 600 livres de pot-de-vin " à condition de faire bâtir sur ce terrain, dans les deux ans, des bâtiments propres à y demeurer ³³ »



Immeuble Dablin fils - Photo J.E. Ullern

Sur cet emplacement, Jacques Dablin fit construire un immeuble en L avec un escalier à la jonction des ailes entre 1787 et 1789. La façade du corps de bâtiment sur rue, élevée d'un rez-de-chaussée et de deux étages présente neuf travées, les trois centrales, formant à l'origine un léger avant-corps, percées au centre d'une porte cochère, surmontée d'un balcon sur consoles. L'édifice se distingue par ses ferronneries, réalisées par le propriétaire, notamment par la rampe d'escalier, la serrure et le heurtoir de la grande porte et le garde-corps du balcon où se détachent, au centre, deux clés en sautoir, insigne de la corporation des serruriers, surmontées des initiales entrelacées des bâtisseurs (J.D.A.B., c'est à dire Jacques Dablin et Anne-Gabrielle Besson).

Cet immeuble forme les numéros 15 et 17 de la rue d'Angiviller

B - L'IMMEUBLE MENESDRIEUX

Pierre Menesdrieux est moins bien connu que les Dablin. Il est dit « bourgeois de Rambouillet » à son décès survenu le 18 mai 1792. Il épousa à Paris en 1754 (contrat du 15 février) Marie-Marguerite Guillemot ³⁴ veuve de Guillaume Marin, marchand épicier et confiseur à Paris dont il eut une fille qui épousa Antoine-Louis Brongniart, professeur de chimie, demeurant à Paris, rue du Jardin des Plantes et qui fut son unique héritière.

Pierre Menesdrieux était un homme aisé si l'on en juge par son inventaire après décès³⁵. 11 possédait, parmi ses bijoux, deux montres en or à cadran d'émail, l'une signée Jouanin à Paris, l'autre, Laresche à Paris, cette dernière avec sa chaîne en or garnie d'un cachet en or avec une pierre rouge gravée d'une tête humaine antique et de deux tabatières d'or dont l'une avec une plaque d'émail représentant un Sacrifice à l'Amour.

Pierre Menesdrieux acquit, le 25 mai 1784, une parcelle de jardin de 28 perches (1 428 m²) rue du Hazard (rue Maurice Dechy) de Catherine-Thérèse Baccois, veuve de Daniel Prot, perruquier, moyennant 800 livres. Sur cette parcelle, il fit construire dès 1784 un immeuble comprenant un bâtiment sur la rue du Hazard, élevé sur caves d'un rez-de-chaussée avec une porte cochère et de deux étages éclairés sur la rue par sept croisées avec, dans la cour derrière, des écuries en aile et des remises, au fond, séparant la cour du jardin.

Il se réserva un appartement, occupant la moitié du premier étage, composé d'une cuisine, d'un corridor, d'une salle à manger ayant vue sur la rue, d'une chambre sur la cour, d'une petite chambre à coucher près de la salle à manger et ouverte sur la rue, d'une grande chambre avec deux croisées sur la rue, d'une chambre au bout du corridor et de deux autres chambres dont une servait de garde-meubles.

33. Arch. dép. Yvelines, 3 E 90, Rambouillet- Belle-Croix.

34. Marie-Marguerite Guillemot décéda à Rambouillet le 30 prairial an VII (18 Juin 1799), âgée de 82 ans.

35. Arch. dép. Yvelines, 3 E 12045

36. Allix ou Alix suivant les transcriptions.

L'ensemble était agréablement meublé et décoré : trois tableaux dessus de porte, deux estampes et deux portraits fantaisies ornaient la salle à manger ; trois glaces dont une avec un petit tableau d'accompagnement au-dessus, quatre tableaux dont deux grands ovales dans leur cadre de bois sculpté représentant une Vierge et les Songes de Saint Joseph et deux petits dans leur cadre garni de verre représentant Saint Pierre et la Madeleine ornaient la plus grande chambre garnie de deux couchettes à bas piliers en bois de chêne. Au fond de la cour, au rez-de-chaussée, il possédait une laverie équipée d'une baignoire en cuivre rouge et de deux chaudières, l'une en cuivre, l'autre en fonte.

Pierre Menesdrieux sut rentabiliser son immeuble.

Le 16 mars 1786, il loua, moyennant 1 100 livres de loyer annuel, pour neuf ans, des écuries et des logements pour le Régiment des Chevaux légers de la garde du Roi. Le 25 mars suivant, les logements au-dessus des écuries furent remplacés par ceux au-dessus des remises situées au fond de la cour, moyennant une augmentation du loyer de 50 livres.

Le 5 octobre de la même année, il loua au Roi, pour neuf ans, un logement au second étage avec une cave et une écurie pour loger un cheval à " l'usage de logement de l'officier de santé ", moyennant un loyer annuel de 360 livres. Cet officier de santé était Claude-Joseph Allix, originaire d'Alençon, né vers 1734, chirurgien, officier de santé à l'hôpital civil, avant, pendant et après la Révolution. Il décéda à Rambouillet le 2 novembre 1819 dans une chambre au second étage qu'il louait avec une cuisine et un grenier dans l'un des deux immeubles construits par les Dablin. Il laissait comme seule et unique héritière sa fille, Marie-Louise-Agathe Allix qu'il avait eue de son mariage avec Marie-Louise Rodier.

Cet immeuble forme les numéros 12, 14 et 16 de la rue Maurice Dechy

C - L'IMMEUBLE JOUANNE

Cet immeuble, commencé en 1782, mis en vente en 1786, ne fut achevé qu'en 1787. Il fut entrepris par Martin Jouanne, entrepreneur de bâtiments et couvreur en tuile et ardoise, originaire de Saint-Symphorien (Eure-et-Loir) où il était né vers 1742. Il épousa à Rambouillet le 11 janvier 1768 Marie-Louise Decourtis, décédée en 1777 laissant trois enfants en bas âge. Il épousa en secondes nocces ³⁷, en 1777, Marie-Marguerite Langlois.

Ils avaient acquis les 8, 13 et 30 décembre 1779 de Philippe Marie, serrurier, Nicolas Marie, chaudronnier et Louis Marie, aussi serrurier, un terrain rue Trousevache (rue Lachaux) sur lequel il y avait une petite maison.

En 1782, Martin Jouanne confia à deux maçons, Pierre Saumard et Louis Chevillard la construction d'un immeuble à la place de la petite construction. Le 12 février de la même année, il passait un marché de fourniture de bois de charpente avec le marchand de bois Pierre-François Laslier, arrêté à la somme de 1 086 livres 16 sols³⁸. En 1784, un rapport d'experts³⁹ constatait que les quatre murs extérieurs étaient achevés avec des conduits de cheminées adossés aux pignons. Le mur sur rue, de 40 pieds (13 m) de longueur était percé au rez-de-chaussée d'une porte cochère servant d'entrée et de trois croisés et aux deux étages de cinq croisées ; les planchers étaient posés, mais les cloisons n'étaient qu'en partie réalisées. D'après le plan, le bâtiment comprenait au rez-de-chaussée, côté rue, une chambre à feu et une chambre froide, côté cour, une chambre à feu et une cage d'escalier et la grande porte cochère ; aux deux étages, côté rue, deux chambres à feu avec une chambre froide au milieu, côté cour, deux chambres à feu séparées par la cage d'escalier ; dans le comble, deux petits greniers et deux chambres à feu avec un cabinet.

Le 20 février 1786, Martin Jouanne " détenu pour dettes dans les prisons de Rambouillet " vendit à Pierre François Laslier " une maison qu'il a commencée à bâtir et qui n'est pas encore finie " avec un terrain derrière pour faire un jardin, moyennant 10 000 livres consistant en 1 256 livres pour payer ses dettes envers Laslier, 1200 livres pour le douaire de sa seconde femme et le reste pour payer les créanciers, " à la condition de laisser sa famille occuper le rez-de-chaussée jusqu'au 1er juin prochain à la charge de souffrir les embarras que pourra occasionner la continuation de la bâtisse⁴⁰ ".

Cet immeuble, achevé en 1787, modernisé et la façade ravalée à la fin du XIXe siècle, forme le n° 3 de la rue Lachaux.

37. Contrat de mariage passé devant Me Champion, notaire à Chartres, le 4 février 1777.

38. Arch. dép. Yvelines, 3 E 86, Rambouillet, Belle-Croix.

39. Arch. dép. Yvelines, B 2197, Rambouillet.

40. Arch. dép. Yvelines, 3 E 89, Rambouillet, Belle-Croix.

D - LA DEMEURE PRIVÉE DE JULIAC



Maison Juliac - Photo J.E. Ullern

Jacques-Pierre Juliac, peintre-doreur des bâtiments du roi, demeurant à Paris, rue Notre-Dame-de-Nazareth, paroisse Saint-Nicolas-des-Chariips, travaillait sur les différents chantiers royaux à Rambouillet lorsqu'il acquit du Roi, par bail à cens, le 6 février 1787, un terrain de 450 toises, à Groussay, du côté du parc " à condition de construire un bâtiment⁴¹

Dès 1788, un corps de logis était implanté perpendiculairement à la rue de Groussay qui laissait une cour devant, séparée de la rue par deux portes, une grande et une petite et du grand jardin du côté du parc, par un petit muret.

Cette demeure comprenait un rez-de-chaussée, un étage et un comble.

Le rez-de-chaussée se distribuait en une chambre à coucher avec alcôve, prenant jour sur la rue et la cour, un salon avec cheminée, une salle-à-manger dans laquelle avait été pratiquée une grande an-noire faisant fonction de salle de bains puisqu'elle était garnie d'une baignoire en cuivre et d'une chaudière à cylindre, une grande cuisine accompagnée d'un cabinet servant de garde-manger et un escalier en bois avec sa rampe de fer ;

Le premier étage se composait de deux chambres avec un cabinet de toilette entre, d'un salon et d'une troisième chambre ;

Le comble, deux greniers et une chambre de domestique.

Cette maison devint la propriété d'Étienne Hocmelle, l'ancien procureur du roi et d'Anne-Françoise Ménard le 20 février 1793, seize mois et neuf jours avant d'être guillotiné. Est-ce lui qui fit construire le petit corps de bâtiment en face du corps de logis qui consistait en une remise, une écurie et une resserre qui ouvrait directement sur le jardin ? Nous ne pouvons l'affirmer mais cette annexe a été construite avant 1798.

Cette demeure forme les numéros 29-31 de la rue de Groussay.

41. Arch. dép. Yvelines. 60 .I 43.

E - LES ÉCURIES DE MONSIEUR

François Lefranc, cultivateur et chaudronnier (il exploitait les fours à chaux de Cutesson et ceux près du pavillon de la Marine qu'il avait faits construire), né à Rambouillet, fils de Pierre et de Marie-Jeanne Martin, épousa en premières noces à Rambouillet, le 8 février 1768, Marie-Anne-Victoire Ringuenoire, fille de Vincent Ringuenoire, couvreur, et de Marie Collette, décédée le 13 avril 1790, laissant deux filles Marie-Anne-Victoire et Marie-Victoire et en secondes nocés⁴², en 1791, Anne-Gabrielle Besson, la veuve de Jacques Dablin, dont il eut un seul enfant mort en bas âge.

François Lefranc était un homme aisé comme le révèlent son inventaire après décès et le partage de ses biens immobiliers⁴³ entre les deux filles de son premier mariage, la première ayant épousé, en 1794, François Meslin, marchand de bois et la seconde, en 1788, Jacques Gouffier, maçon et entrepreneur de bâtiments. Avec sa première femme, il avait acquis en 1773 une aire, rue des Remparts avec une parcelle, dans le champ des Vignes, en 1780, un terrain à Gazeran sur lequel il fit construire le pavillon de la Marine et un four à chaux, un autre terrain à Cutesson où il fit construire un autre four à chaux et des terres à la Louvière, en 1787, un petit bois proche de l'étang du Moulinet, en 1789, 32 arpents 27 perches de terres. Il profita de la vente des biens nationaux pour arrondir son patrimoine en achetant une nouvelle parcelle de terre à Gazeran et surtout deux fermes, celle de Cutesson à Gazeran et celle de Greffiers à Sonchamp. En plus, il afferma la ferme de la Volaille à Gazeran, propriété des parents d'Honoré de Balzac.

Sur la pièce de terre de 2 078 m², acquise le 18 mars 1773, de Michel-Guillaume Busnel et Marie-Jeanne Laslier, François Lefranc fit construire, avant 1783, un corps de bâtiment le long de la rue des Remparts (rue d'Angiviller) consistant en deux granges séparées par une chambre basse à feu surmontée d'une chambre et d'un grenier, formant avant-corps et en deux écuries en aile, de chaque côté d'une cour, avec porte-cochère et puits, qui était séparée du jardin. Tous les bâtiments avec grenier dessus étaient couverts de tuiles.

L'arrivée de Louis XVI et de la cour décida François Lefranc d'agrandir son bâtiment en prolongeant les écuries en aile sur le jardin et en les élevant d'un étage pour y installer des chambres, huit dans l'aile orientale, six dans l'aile occidentale et de créer une nouvelle aile au nord, au fond du jardin supprimé, reliant les deux ailes latérales, contenant deux grandes écuries avec un escalier central qui conduisait à huit nouvelles chambres.

Cet ensemble, loué au comte d'Artois, frère du roi, prit le nom " des écuries de Monsieur " ou « maison dite de Monsieur » . Cet édifice fut plusieurs fois transformé et l'aile du fond a disparu pour laisser la place à un immeuble rue du Président Doumer, construit en 1868.

L'ensemble occupe les numéros 31 à 35 de la rue d'Angiviller et les 2 et 4 de la rue Doumer.

A ces demeures d'intérêt, il faudrait ajouter les maisons plus humbles réalisées sur des terrains donnés à cens par le roi pour former les faubourgs de Groussay, de la Pierrefitte et de la Garenne.

De cette grande période constructive, Rambouillet garde quelques édifices remarquables, le bailliage devenu l'hôtel de Ville, les nouvelles cuisines, qui forment la partie sud de la caserne des Gardes, les nouvelles écuries devenues le Quartier Estienne, la Laiterie de la Reine avec la ménagerie, la Ferme expérimentale devenue l'Ecole de la bergerie qui forment avec les quelques immeubles conservés un ensemble tout à fait estimable. Tous ces édifices témoignent d'une vitalité soudaine, d'un renouveau de Rambouillet qui n'aurait pas eu lieu sans l'impulsion royale. Louis XVI, après le comte de Toulouse, qui suscita dans les années 1730 un courant constructif semblable, à un degré moindre tout de même, a été une chance pour le développement urbanistique de Rambouillet. P.A.R.R., association pour la promotion du patrimoine rambolitaïn, se devait de mettre l'accent sur ce patrimoine de la fin du XVIIIe siècle, tout à fait exceptionnel pour ce petit bourg rural qu'était à cette époque Rambouillet.

Jeanblécon, Président d'honneur de PARR

42. Contrat de mariage (sans communauté de biens entre les époux) passé devant Giard et Pérignon, notaires à Paris, le 12 janvier 1791.

43. Arch. dép. Yvelines, 3 E 96, Rambouillet, Belle-Croix

